

Le Pass'sport qu'est-ce que c'est ?

Le Pass'sport est une aide à la pratique sportive de 50€ par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive. Le Pass'Sport est une mesure de pouvoir d'achat destinée à offrir aux enfants et aux jeunes plus éloignés de la pratique sportive, en raison d'un handicap ou pour des raisons financières, un accès facilité à une pratique sportive pérenne dans le temps en bénéficiant d'un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

A qui s'adresse le Pass'sport ?

Le Pass'Sport s'adresse aux jeunes qui sont :

- ❖ nés entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire ;
- ❖ nés entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- ❖ nés entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés ;
- ❖ étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2022, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2022 – 2023.

Comment cela fonctionne ?

En août 2022, un mail a été envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et paralympiques, aux jeunes et aux familles éligibles. Il sera transmis courant septembre-octobre aux étudiants boursiers. Cet email contient un code unique Pass'sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

A noter que cette aide est cumulable avec les aides similaires (ex : Pass+) éventuellement mises en place par les collectivités, le Conseil départemental et la Caisse d'Allocation Familiales.